

Tarifs applicables au 15 Novembre 2024

TRANSACTION - VENTE

- Rémunération forfaitaire de 4000 TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 € du prix de vente.
- **Au-delà de 30 000 € et jusqu'à 100 000 €, les honoraires sont fixés de la manière suivante :**
(prix net vendeur en euros X 0.05) + 2500 €
- **Au-delà de 100 000 € et sans limitation, les honoraires sont fixés de la manière suivante :**
(Prix net vendeur en euros X 0.045) + 2500 €

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

● Honoraires de négociation et d'entremise :

A la charge exclusive du bailleur : **3 € TTC par m²**

(tarif applicable en cas de non constitution du dossier locataire, rédaction de bail ou d'état des lieux par l'agence)

● Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur : **8 € TTC par m²**

Honoraires à la charge du locataire : **8 € TTC par m²**

● Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

(tarif applicable si constitution du dossier locataire + rédaction de bail : sinon 5 € TTC par m²)

- Part bailleur : **3 € TTC par m²**
- Part locataire : **3 € TTC par m²**

AUTRES LOCAUX BOX / PARKING

- **240 € TTC par m² (divisé par moitié entre le bailleur et le locataire)**

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

○ Locations commerciales

Bail 3/6/9 : **8 % du loyer triennal**

- **Locations bureaux et dépôts : 8 % du loyer triennal**

